



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

FORMATION PRÉSENTIELLE

La formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST) s'adresse à toute personne (salarié, élève ou apprenti) souhaitant être apte à porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise. Le SST est également acteur de la prévention dans son entreprise.

NATURE DE L'ACTION

Action de formation

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la victime.
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise. Il devra acquérir les 8 compétences du référentiel INRS réparties en deux domaines :
 - a. Domaine de compétences C1 à C5 : Intervenir face à une situation d'accident du travail.
 - b. Domaine de compétences C6 à C8 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Code du travail : Article R.4224-15 - Article R.4224-16 (organisation des secours) - Article R.4121-1 - Article R.4121-2 (prévention)

Référentiels INRS / Assurance Maladie : Circulaire CNAMTS/DRP n°53/2007 du 03 décembre 2007 - Circulaire de décembre 2010 - Document de référence du Dispositif SST-V8-01/2021 de l'INRS - Guide des données techniques et conduites à tenir V5_01/2024 de l'INRS.

Code Pénal : Article 223-6 du Code pénal - Arrêté du 24 juillet 2007 (non-assistance à personne en péril).

PUBLIC VISÉ

Tout salarié de l'entreprise désigné ou volontaire pour devenir Sauveteur Secouriste du Travail - Élèves et Apprentis (autorisés).

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation.

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

Votre formation Sauveteur Secouriste du Travail en présentiel débute le lundi à 08h30. Votre inscription par téléphone et en ligne est possible jusqu'au vendredi précédent à 17h00.

MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

Accès libre. Le contenu de la formation peut être adapté pour intégrer des risques spécifiques à l'entreprise ou à la profession, sur demande préalable et définition par le médecin du travail.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Séquence 1 : Fondamentaux, cadre juridique et enjeux (C1 & C6)

- Introduction : Présentation du programme, des enjeux de la branche AT/MP et des conditions de certification.
- Cadre juridique (C1) : Droits et obligations, obligation de porter secours (Art. 223-6 du Code pénal) et lien de subordination (Code du travail).
- Limites d'intervention (C1.2) : Limites de temps (relais des secours spécialisés), de moyens (matériel autorisé) et d'espace (entreprise).
- Le SST acteur de prévention (C6.2) : Positionnement au sein de l'entreprise et articulation avec les

autres acteurs (CSE, CSSCT, médecin du travail, CARSAT).

Séquence 2 : Méthodologie de prévention et analyse (C7 & C8)

- Démarche de prévention : Les enjeux humains, économiques et réglementaires des accidents.
- Analyse des risques (C7) : Méthode d'observation ITMaMi (Individu, Tâche, Matériel, Milieu) et mécanisme d'apparition du dommage (MAD).
- Maîtrise des risques (C8) : Hiérarchisation des mesures selon les Principes Généraux de Prévention (Article L.4121-2 du Code du travail).
- Outil PAP : Utilisation du Plan d'Actions Prévention (PAP) pour structurer la remontée d'informations vers la hiérarchie.

Séquence 3 : La chaîne de secours et gestes techniques (C2, C3, C4, C5)

- Protéger (C2) : Analyse de la scène, identification des dangers persistants et mise en oeuvre des actions (supprimer, isoler, soustraire).
- Alerte aux populations (C2.1) : Reconnaissance du Signal National d'Alerte (SNA) et utilisation du dispositif FR-Alert.
- Examiner (C3) : Recherche des urgences vitales dans l'ordre chronologique (Saignement, Étouffement, Conscience, Respiration).
- Faire Alerter ou Alerter (C4) : Transmission du message structuré aux secours adaptés (15, 18, 112, 114) et organisation de l'accueil.
- Secourir (C5) : Réalisation des gestes de secours conformément au Guide des données techniques 2024 de l'INRS.
 - Hémorragies : compression manuelle et pose du garrot (selon les nouvelles recommandations).
 - Étouffement : claques dans le dos et compressions (Heimlich) avec variantes (nourrisson, femme enceinte).
 - Brûlures : refroidissement par ruissellement d'eau tempérée pendant 10 à 20 minutes.
 - Malaise : mise au repos, questionnement et alerte immédiate.
 - Traumatisme : stabilisation du rachis cervical et non-mobilisation.
 - Inconscience : Libération des Voies Aériennes (LVA), Position Latérale de Sécurité (PLS) et RCP avec utilisation immédiate du Défibrillateur (DAE).

Séquence 4 : Épreuves certificatives et clôture

- Épreuve 1 (Secours) : Mise en situation d'accident du travail simulée évaluant les compétences C2, C3, C4 et C5.
- Épreuve 2 (Prévention) : Entretien avec le formateur portant sur le cadre réglementaire et les propositions de prévention (C1, C6, C7, C8).
- Validation : Délivrance du certificat SST (valable 24 mois) si les 8 compétences sont acquises.

DURÉE

14 heures minimum en présentiel (sur 2 jours consécutifs ou non) hors temps nécessaire aux risques spécifiques définis par le médecin du travail.

PROFIL DES INTERVENANTS

Formateurs certifiés SST (Sauvetage Secourisme du Travail) par l'INRS/Assurance Maladie Risques Professionnels, à jour de leur certificat de formateur SST.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum : 4 par session. Maximum : 10 par session.

Au-delà de 10 (jusqu'à 14 max), la durée est majorée d'une heure par candidat supplémentaire.

ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES

Pour la prise de notes, prévoir un cahier ou des feuilles, un stylo et, si besoin, un surligneur.

MODALITÉ PÉDAGOGIQUE

Formation en présentiel synchrone.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET LOGISTIQUES

Méthodes : Pédagogie active, exercices pratiques, études de cas, mises en situation (jeux de rôle).

Matériel pédagogique spécifique (conforme au référentiel INRS) :

- Mannequins de secourisme (Adulte, Enfant, Nourrisson).
- Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) de formation.
- Matériel de simulation (maquillage, accessoires).
- Outils pédagogiques INRS : Plan d'intervention SST et Plan d'Actions Prévention (PAP).

Support stagiaire : Un aide-mémoire SST (édité par l'INRS) est remis à chaque participant.

ACCESSIBILITÉ

- L'accessibilité de nos formations est étudiée individuellement en fonction des besoins et de la situation de chaque personne en situation de handicap.
- Un référent handicap, validé par l'AGEFIPH, est à votre disposition pour analyser les possibilités d'adaptation et vous proposer les solutions les plus appropriées.
- Attention : cette formation est accessible sous réserve de faisabilité des gestes de secours.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI DU STAGIAIRE

- L'accompagnement du stagiaire est structuré et optimisé grâce à un espace stagiaire accessible en ligne. Après son inscription via l'extranet, il reçoit un e-mail contenant ses codes d'accès à cet espace, où il trouve tous les documents essentiels à sa formation.
- En cas d'absence, le formateur en informe immédiatement l'organisme, qui contacte le stagiaire pour en connaître la raison et prendre les mesures nécessaires, garantissant ainsi un suivi réactif et efficace.
- Trois référents sont mis à disposition pour accompagner les stagiaires :
 - le référent administratif pour les démarches et documents, Gwladys ATACHIAN.
 - le référent pédagogique pour le suivi de la formation, Sylvaine LEFEBVRE CASTILLO.
 - le référent handicap pour adapter le parcours aux besoins spécifiques, Sylvaine LEFEBVRE CASTILLO.
- Ils sont joignables depuis l'inscription jusqu'à la fin de la formation, tous les jours ouvrés de 8h00 à 18h00 :
 - par e-mail à contact@mcf-securite.com
 - par téléphone au 03 83 25 80 33

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION

Les critères d'évaluation utilisés sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification.

- Évaluation formative : Tout au long de la formation (quiz, mises en situation).

- Épreuves certificatives (en fin de formation) :
 - a. Épreuve 1 (Secours) :

Mise en situation d'accident du travail simulée. Le candidat doit protéger, examiner, faire alerter et secourir une victime.
 - b. Épreuve 2 (Prévention) :

Entretien avec le formateur. À partir de la situation d'accident de l'épreuve 1, le candidat doit proposer des pistes d'amélioration pour la prévention.

FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Attestation de fin de formation.
- Certificat de réalisation.
- **Obtention du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).**

Ce certificat donne l'équivalence à l'unité d'enseignement "Prévention et Secours Civiques de Niveau 1" (PSC1). Durée de validité : 24 mois.

Maintien des compétences : Pour conserver son certificat, le SST doit suivre une formation de "Maintien et actualisation des Compétences" (MAC SST) d'une durée de 7 heures, tous les 24 mois.
- Aide-mémoire Sauvetage Secourisme du Travail de l'INRS.

DATE

Les dates de formations sont disponibles en ligne sur le site internet www.mcf-securite.com, ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

LIEU

Les lieux de formation sont disponibles en ligne sur le site internet www.mcf-securite.com, ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation est disponible en ligne sur le site internet www.mcf-securite.com, ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

----- (FIN DU DOCUMENT) -----